

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2026

Convoqué le : 3 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER et STIL, M. COURSEAUX, Mme MAILLARD, MM. COMBE, DELCROIX et LACAILLE, Mme ROUX, M. SORET, Mme BEAUJOUAN, M. HERLAKIAN, Mme COUCHE, MM. FAVENNEC et ALLORY, Mme LEBRUN, M. PAUMIER, Mme TANGUY, M. SAINT-MARTIN, Mme PEIGNEY, M. FERRE, Mme LASNON, M. CORDEAUX, Mme VARNIERE et M. HAUGUEL

Était excusée : Mme LEROY (pouvoir donné à Mme EUDIER), Mme MONNAIE (pouvoir donné à M. COURSEAUX) et Mme BESLOUIN (pouvoir donné à Mme STIL)

formant la majorité des membres en exercice.

Madame STIL a été élue secrétaire.

Délibération n°31/2026 - Délibération relative à la mise en place des commissions communales

Madame le Maire porte à la connaissance que, conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Conseil est composé pour 100% du groupe « Saint Romain demain encore plus loin ».

Madame le Maire demande les candidats pour les commissions suivantes :

- Ressources Humaines et Finances
- Animations, communications, développement économique local et santé
- Vie associative et culturelle
- Sécurité, voirie, travaux, patrimoine communale et espaces verts
- Urbanisme, aménagement du territoire, transition écologique, développement durable et mobilité
- Ages de la vie, école, affaires sociales, état civil et cimetière

Compte tenu de ces éléments d'information, Madame le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

VU l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT qu'après échange le Conseil Municipal propose de créer les commissions municipales suivantes :

- Ressources Humaines et Finances
- Animations, communications, développement économique local et santé
- Vie associative et culturelle
- Sécurité, voirie, travaux, patrimoine communale et espaces verts
- Urbanisme, aménagement du territoire, transition écologique, développement durable et mobilité
- Ages de la vie, école, affaires sociales, état civil et cimetière

CONSIDÉRANT que le Maire est le président de droit de ces commissions ;

CONSIDÉRANT que Madame le Maire demande le nom des candidats pour chacune des commissions.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de former les commissions suivantes :

- Ressources Humaines et Finances
- Animations, communications, développement économique local et santé
- Vie associative et Culturelle
- Sécurité, voirie, travaux, patrimoine communale et espaces verts

- Urbanisme, aménagement du territoire, transition écologique, développement durable et mobilité
- Ages de la vie, école, affaires sociales, état civil et cimetière

DESIGNE au sein de ces commissions les conseillers municipaux suivants :

Commissions municipales	
Ressources Humaines et Finances	
Carole	STIL
Pierre	DELCROIX
Nicolas	HAUGUEL
Charlotte	LASNON
Christelle	ROUX
Emilie	VARNIERE

Commissions municipales	
Animations, communications, Développement économique local et santé	
Carole	STIL
Fabrice	ALLORY
Corentin	CORDEAUX
Grégory	HERLAKIAN
Marie-Hélène	LEBRUN
Véronique	PEIGNEY
Justine	MONNAIE
Gilles	PAUMIER

Commissions municipales	
Vie associative et Culturelle	
Carole	STIL
Fabrice	ALLORY
Laure	BEAUJOUAN
Yann	FAVENNEC
Anthony	FERRE
Gilles	PAUMIER
Véronique	PEIGNEY
Emilie	VARNIERE

Commissions municipales	
Sécurité, voirie et propreté, travaux, patrimoine communale et espaces verts	
Sylvain	COURSEAUX
Emmanuelle	COURCHE
Corentin	CORDEAUX
Stéphane	LACAILLE
Charlotte	LASNON
Geoffrey	SAINT MARTIN
Vincent	SORET

Commissions municipales	
Urbanisme, aménagement du territoire, transition écologique, développement durable et mobilité	
Stéphanie	MAILLARD
Pierre	DELCROIX
Anthony	FERRE
Marie-Pascale	LEROY
Véronique	PEIGNEY
Vincent	SORET

Commissions municipales	
Ages de la vie, école, affaires sociales, état civil et cimetière	
Olivier	COMBE
Inès	BESLOUIN
Corentin	CORDEAUX
Marie-Hélène	LEBRUN
Christelle	ROUX
Laëtita	TANGUY
Emilie	VARNIERE

DIT QUE le règlement intérieur du Conseil Municipal sera modifié pour prendre en compte le nom et le nombre de membres de ces nouvelles commissions.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,


Clotilde EUDIER



La secrétaire,


Carole STIL